CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Passage à la collecte sélective en porte-à-porte avec conteneurisation du territoire

Mulhouse Alsace Agglomération

Auteur :

2, rue Pierre et Marie Curie
Bp 90019
68050 Mulhouse
Voir le site internet
Serge Arlotti
s.arlotti@sivom-mulhouse.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

La collecte sélective sur le territoire du SIVOM de la région mulhousienne s'effectuait majoritairement en apport volontaire à l'exception de quelques quartiers de Mulhouse où la collecte sélective en porte-à-porte était en test depuis 2007 (et quelques régions du territoire en sacs en PAP). Les OMR étaient alors collectées en sacs en porte-à-porte. En 2012, le SIVOM décide, en partenariat avec Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), de généraliser la collecte sélective en porte-à-porte sur Mulhouse en 2013, puis Illzach en 2014. En effet, les enjeux environnementaux et l'évolution de la réglementation ont nécessité d'optimiser et d'homogénéiser le dispositif global de collecte des emballages et des papiers et des ordures ménagères, l'objectif étant d'augmenter les résultats de la collecte sélective tout en améliorant la propreté urbaine et les conditions de travail des personnels de collecte. La mise en place de la collecte en porte-à-porte et la conteneurisation des OMR et de la collecte sélective se sont déroulées en parallèle et en collaboration étroite avec m2A. Le passage à la collecte en porte-à-porte a permis de fortement augmenter les performances de tri et la démarche va donc être réitérée sur d'autres communes du SIVOM en 2016.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le passage à la collecte sélective en porte-à-porte et la conteneurisation des collectes (OMR + CS) ont pour principaux objectifs :

1) Augmentation des performances de la collecte sélective

- Collecte en porte-à-porte au lieu de l'apport volontaire
- Harmonisation des consignes de tri
- Sensibilisation des usagers
- Extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique

2) Amélioration des conditions de travail des agents de collecte et de la propreté urbaine

- Conteneurisation des OMR et de la CS
- Plus de sacs éventrés sur les trottoirs

Résultats quantitatifs

Fin 2014, la collecte sélective en porte-à-porte est en place sur l'ensemble de Mulhouse, d'Illzach et d'autres communes qui étaient déjà collectées en porte-à-porte historiquement.

- Augmentation de la performance de collecte sélective (papier/carton et emballages plastiques en mélange) : 65,5 kg/hab/an en 2014 contre 47,91 kg/hab/an en 2012,
- Diminution de la quantité d'OMR : 240 kg/hab/an en 2014 contre 275 kg/hab/an en 2012,
- Par contre, augmentation du taux de refus de tri : 15,5 % en 2014 contre 7,7 % en 2012,
- Modification de la répartition des modes de collecte pour la collecte sélective (papier/carton et emballages plastiques), en % du tonnage collecté (voir tableau du recueil)
- Fin 2015, 87% des foyers mulhousiens étaient conteneurisées ; sur Illzach, tous les foyers sont équipés.
- Sur la ville de Mulhouse seule, la performance de collecte sélective est passée de 37,6 kg/hab/an en 2012 à 73,2 kg/hab/an en 2015.
- nsignes de tri à tous les emballages en plastique

Résultats qualitatifs

Amélioration de la propreté urbaine grâce à la conteneurisation. La présentation des déchets (OMR et CS) en bacs évite le déversement des ordures sur les trottoirs dû à l'éventrement des sacs de collecte.

L'utilisation de conteneurs assure une meilleure sécurité des agents de collecte, comme ceci est indiqué dans la recommandation R437. Les agents reconnaissent que les bacs ont considérablement réduit la pénibilité de leur tâche.

Les usagers sont satisfaits du passage à la collecte en bac et ne reviendraient pas en arrière.

MISE EN OEUVRE

Planning

2007 : début du test de la collecte sélective multimatériaux en porte-à-porte sur trois quartiers de Mulhouse représentant 7 000 habitants

- Collecte en sacs ou en bacs selon le type d'habitat,
- Actions de communication à domicile réalisées par 3 ambassadeurs du tri du SIVOM,
- Fréquences de collecte : C2 pour les OMR et C1 pour la CS.

2009 : démarrage de la collecte sélective en porte-à-porte sur le secteur de l'Ile Napoléon (6 communes, 9 000 habitants)

- Collecte en sacs jaunes translucides,
- Fréquences de collecte : C2 pour les OMR et C1 pour la CS.

2013 : généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur la ville de Mulhouse (115 000 habitants)

- Mise en œuvre progressive en 5 phases consécutives (3 à 4 quartiers concernés lors de chaque phase) ;
- Dotation en bacs de la majorité des foyers, exception faite de ceux n'ayant pas la place nécessaire pour stocker les conteneurs. 35 609 bacs ont été distribués (16 758 bacs OMR et 16 568 bacs pour la CS) ;
- Distribution de documents de communication (guide du tri, calendrier de collecte) et sensibilisation directe par une équipe de 16 ambassadeurs du tri ;
- Retrait des bornes d'apport volontaire pour papier/carton et emballages plastiques qui ne faisaient pas partie d'un point-tri collectant aussi le verre.

2014 :

- Mise en œuvre de la collecte sélective en porte-à-porte et conteneurisation (OMR + CS) sur la ville d'Illzach

(15 000 habitants) ;
- Harmonisation des consignes de tri des déchets d'emballage et papiers sur l'ensemble du territoire du SIVOM.

2016 :

- Passage à la collecte sélective en porte-à-porte sur 5 autres communes du SIVOM courant juin ;
- Extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique au 1er juin (gain supplémentaire attendu en performances de tri entre 3 et 6 kg/an/hab).

Moyens humains

L'opération de conteneurisation a été menée par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur (Plastic Omnium) qui s'occupe de l'enquête, la fourniture et la distribution des bacs.

L'enquête auprès des logements collectifs a quant à elle été menée en régie, par les ambassadeurs du tri : une meilleure qualité du rendu a été constatée. Une équipe de 20 ambassadeurs du tri répartie sur 4 secteurs géographiques a été mobilisée.

Depuis la fin de la prestation de Plastic Omnium, une équipe de 5 agents s'occupe des ajustements et de l'entretien du parc de bacs existant (plus de 100 000 bacs aujourd'hui sur le territoire m2A).

Pour la distribution des bacs, aucun moyen humain supplémentaire n'a été mis en œuvre.

Moyens financiers

Investissement pour l'enquête, la fourniture et la distribution des bacs (OMR + CS) : 1,1 M€

Surcoût annuel de collecte dû au passage à la collecte sélective en porte-à-porte : 160 000 €TTC (partie assurée par prestataire privé ; pour la partie assurée en régie, pas de moyens humains et techniques supplémentaires).

Moyens techniques

Mise en place de la collecte en porte-à-porte :

La collecte sélective en apport volontaire était réalisé avec trois flux différents : verre, papiers/cartons et emballages plastiques. Avec le passage à la collecte sélective en porte-à-porte, les emballages plastiques et les papiers/cartons sont collectés en mélange dans les bacs ou sacs mis à disposition des usagers.

Le passage à la collecte sélective en porte-à-porte a entraîné quelques modifications dans les fréquences de collecte mais les circuits sont restés identiques aux précédents. Sur la ville de Mulhouse les ordures ménagères étaient auparavant collectées 3 fois par semaine. Une collecte OMR a été substituée par une collecte sélective des emballages, papiers et journaux. Les fréquences de collecte sont donc C2 pour les OMR et C1 pour la CS. La situation est différente en centre-ville où les OMR et la CS sont toutes deux collectées 3 fois par semaine lors de tournées différentes. En ce qui concerne la ville d'Illzach, les OMR sont collectées 1 fois par semaine dans les zones pavillonnaires et 2 fois par semaine pour les habitats collectifs. La collecte sélective a lieu 1 fois tous les 15 jours en zone pavillonnaire et 1 fois par semaine en habitat collectif.

Aucun moyen matériel ou humain supplémentaire n'a été nécessaire pour la mise en œuvre la collecte sélective en régie. Sur le secteur où la collecte est réalisée par un prestataire, deux nouvelles BOM ont été mises en circulation.

En parallèle du passage de la CS en porte-à-porte, les bornes d'apport volontaire pour les papiers/cartons et emballages plastiques ont été progressivement retirées. Les bornes qui étaient en meilleur état ont été conservées et utilisées pour remplacement sur les bornes subsistantes dans le reste du territoire. Celles qui étaient en mauvais état ont été jetées. Les point-tri comportant des bornes pour le verre ont été conservés ainsi que quelques points dans les zones où la collecte sélective en porte-à-porte n'est pas encore effective et au niveau de quelques points « stratégiques ». De plus, des point-tri complets avec conteneurs enterrés ont été implantés dans le centre-ville de Mulhouse (dans le cadre du projet Mulhouse Grand Centre). Un point-tri est un

point d'apport volontaire comportant plusieurs bornes de tri (verre, papier, plastique et parfois OMR). Dans les nouveaux points d'apport volontaire avec conteneurs enterrés, les papiers/cartons et emballages plastiques sont collectés en mélange.

Conteneurisation des collectes :

Pour accompagner le passage à la collecte sélective en porte-à-porte, la plupart des foyers ont été dotés de bacs à roulettes pour une collecte plus propre et plus facile. Deux bacs ont été distribués aux usagers : un bac à couvercle brun pour les ordures ménagères et un bac à couvercle jaune pour la collecte sélective. Le marché d'enquête, de distribution et de fourniture des bacs a été attribué à la société PLASTIC OMNIUM. Ce marché représente au total :

- 20 073 foyers enquêtés ;
- 34 712 distributions de bacs ;
- Fourniture de 35 609 bacs (dont 33 326 fournis aux habitants : 16 758 bacs OMR et 16 568 bacs CS).

La mise en place des bacs se déroule en plusieurs étapes :

1. Envoi d'un courrier d'information aux usagers annonçant le passage d'un agent.
2. Passage de l'agent à domicile. Celui-ci est chargé de définir les modalités pratiques de l'installation des bacs et de remplir un questionnaire avec l'usager afin de répondre au plus près à ses besoins et de prendre en compte ses contraintes spécifiques, notamment de stockage et manutention.
3. Envoi d'un second courrier d'information annonçant la date de livraison des bacs à domicile et de passage d'un ambassadeur du tri (ADT).
4. L'ambassadeur du tri passe à domicile à l'occasion de la distribution des bacs. L'ambassadeur fournit toutes les informations nécessaires à l'utilisation des bacs (jours et horaires de collecte, mode de tri, etc). Un calendrier de collecte et un guide du tri sont également remis à l'usager.

Les règles de dotation en bacs sont différentes pour l'habitat collectif et l'habitat individuel. Un tableau en fin de fiche récapitule l'ensemble des règles de dotation applicables sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le bac n'est pas généralisé en raison du manque de place, en particulier dans les maisons de ville à Mulhouse. Il demeure donc des déchets présentés en sac (sac jaune de 50 L pour la collecte sélective). Le taux de conteneurisation s'établit à 75 % de la population sur Mulhouse.

Le travail de conteneurisation se poursuit avec des analyses au cas par cas effectuées par les ambassadeurs du tri.

Actions de communication :

Sur la ville de Mulhouse une campagne de communication dédiée au tri en porte-à-porte a eu lieu en 2013. Intitulée « le tri à portée de mains », elle avait pour objectif d'informer les habitants de la mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte au moyen de bacs de collecte. Le « tri à portée de mains » permet d'annoncer un dispositif nouveau, simple et pratique pour trier ses déchets tout en invitant les usagers à progresser dans leurs gestes de tri. Les habitants ont également été invités à une visite du centre de tri afin de comprendre et de voir le processus qui est directement lié à leur action de tri.

Cette campagne de communication a été accompagnée par une sensibilisation au quotidien des habitants réalisée par une équipe de 16 ambassadeurs du tri. Les ADT sont rattachés au service Propreté Urbaine et Parc Auto de m2A, et travaillent en étroite collaboration avec le SIVOM. Leur rôle est, d'une part, de communiquer sur les modifications du service de collecte sélective et d'autre part de sensibiliser plus généralement sur les consignes de tri et le recyclage des déchets.

En 2014, un guide du tri (cf. fin de fiche) a été distribué aux habitants toujours avec le même thème de communication : « Le guide du tri à portée de mains ». Il présente d'une façon panoramique les déchets recyclables que l'on trie en apport volontaire ou en porte-à-porte, ainsi que les différents contenants qui leur sont

destinés. Ce document ainsi qu'un calendrier de collecte récapitulant les jours de collecte des OMR et des collectes sélectives sont disponibles en ligne, sur le site internet du SIVOM.

Les équipes d'ADT effectuent des suivis de collecte, des contrôles de bacs et communiquent auprès des usagers (communication individualisée en cas d'erreur de tri) afin de lutter contre les erreurs de tri.

Évolutions prévues :

Poursuite de la conteneurisation de la CS en porte à porte par phasage. En 2016, une nouvelle phase concerne les communes de Brunstatt-Didenheim, Riedisheim, Reiningue, Lutterbach et Morschwiller-le-Bas.

Pour 2017/2018, des contacts sont d'ores et déjà en cours avec des communes de l'agglomération où la collecte sélective se fait encore en sac ou en apport volontaire.

A terme (d'ici 5 ans), la collecte en sac va disparaitre au profit d'une collecte en porte à porte en bac y compris pour la collecte sélective.

Partenaires mobilisés

- M2A
- Plastic Omnium

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Facteurs de réussite :

La communication de proximité est essentielle afin de garantir le suivi par les usagers des nouvelles conditions de collecte. Le passage des ambassadeurs de tri à domicile permet de renforcer les habitudes de tri, ce qui est nécessaire afin de limiter le taux de refus de tri. Le retrait des bornes d'apport volontaire permet de « forcer » les habitants à utiliser les bacs à domicile.

La facilité d'utilisation des bacs pour les usagers est un levier important : il est plus facile de jeter la CS dans son bac que de stocker à la maison et de se rendre au point tri pour jeter périodiquement.

Freins :

Le SIVOM a fait face à une augmentation des refus de tri après le passage à la collecte en porte-à-porte. Les actions de sensibilisation ont donc une réelle importance. Des opérations de contrôle des bacs ont été effectuées par les ambassadeurs du tri lors de suivis de collecte. En cas de mauvais tri, le bac n'est pas ramassé et est fermé par un scotch « erreur de tri ». Un flyer est alors mis dans la boite aux lettres et l'habitant est contacté, soit par téléphone soit physiquement.

Le manque de place pour stocker les bacs dans les zones d'habitat dense limite la conteneurisation. D'autres solutions sont à prévoir dans ce cas afin de supprimer autant que possible la collecte en sacs, comme les points de regroupement par exemple.

Reproductibilité :

Expérience reproductible à condition d'avoir le personnel nécessaire pour mener les actions de communication,

indispensables à la réussite de la démarche.

Difficultés rencontrées

Homogénéisation du dispositif global de collecte des emballages et des papiers et des ordures ménagères

Recommandations éventuelles

L’extension des consignes de tri permet une simplification du message de tri et devrait permettre de diminuer les erreurs de tri, courantes auparavant.

Des piqûres de rappel régulières des consignes de tri, à travers les journaux communaux par exemple, permettent une meilleure compréhension et implication des usagers.

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | SIGNALETIQUE | MENAGE | COLLECTE SEPAREE | AMELIORATION DES PERFORMANCES | CAMPAGNE D'INFORMATION | EMBALLAGE | PAPIER

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

admin AW

alexandre.bonne@smile.fr

Direction régionale toutes les régions